

TARIFS DES SERVICES PUBLICS

xxxx

2014

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013

Décembre 2013



SOMMAIRE

I – VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

A) CULTURE

Archives municipales : photocopies, publications.....	5
Médiathèque	6
Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal	
Muséum d'histoire naturelle / Animation du patrimoine (droits d'entrée)	7
Musée Puig (publication).....	8
Musée Rigaud (publication)	8
Direction de la culture (publication)	9

B) ACTION EDUCATION ET ENFANCE

Petite Enfance	
Structures multi-accueil	11 à 13
Scolaire	
Restauration scolaire.....	14
Accueil périscolaire.....	15 à 16
Enfance Loisirs	
Centres de loisirs maternels, primaires,.....	17 à 21
Ludothèque	22

C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse.....	24 à 29
---	---------

D) SPORTS

Piscine Garrigole	31
Salles de sports – gymnases	32
Terrains de sports	33

E) RELATIONS QUARTIERS

Université du temps libre.....	35
Médiation culturelle	36

II - DOMAINE PUBLIC & POPULATION

A) DOMAINE PUBLIC

Gestion domaine public 38 à 42

B) POPULATION

Cimetières 43

III - RESSOURCES

A) HYGIENE ET SANTE

Vaccinations..... 45

IV - SERVICES TECHNIQUES

A) MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI

Prêt matériel (location) 47 à 49

Prêt matériel (remplacement si détérioré ou perdu)..... 50 à 51

B) ENVIRONNEMENT ET PROPETE URBAINE

Nettoyage terrains..... 53

Canaux et rivières 54

C) EQUIPEMENT URBAIN

Droits de voirie 56

V - DIVERS

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Photocopie..... 58

SERVICE COMMUNICATION

Photographie 59

RELATIONS PUBLIQUES

Location salles à Pams..... 60

FORUM DES ASSOCIATIONS 61

PARKING ARAGO..... 62 à 63

Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif "résidant à Perpignan"
double justification de domiciliation :

- taxe d'habitation
- justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

A) Culture

Archives municipales

Médiathèque

Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal, Museum d'Histoire Naturelle

Direction Culture

ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2014
Photocopies/unité	
Format A4	0,30
Format A4 microfilm ou microfiche	
Format A3	0,40
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	
Vente de publications :	
"Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique "	9,15
"L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique"	11,45
"Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914"	9,15
"Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X ^e -XX ^e siècle) Tome I ou II	11,45
" Le faubourg de Perpignan" d'Etienne Frenay "	6,10
"Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon"	14,50
"Perpignan, L'Histoire des juifs dans la Ville"	21,00
"Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours"	17,50
"Les Catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan"	12,60
"Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville" (XVI ^e -XXI ^e siècle)	14,00
"Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours"	17,50
"l'Islam en France aujourd'hui"	14,00
"Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville"	17,50
"Le Franc-Maçon dans la cité"	12,60

MEDIATHEQUE

PRESTATIONS	2014
INSCRIPTION / ANNEE	
JEUNES (0 à 18 ans)	
Résidants à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
ADULTES	
Résidants à Perpignan	16,00
Résidants hors Perpignan	23,00
<u>Tarif réduit</u>	
Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité,	5,00
PHOTOCOPIE / Unité	
Format A4	0,30
Format A4 microfilm	0,40
Format A3	0,40
IMPRESSION DOCUMENTS A4 /Unité	
noir et blanc	0,30
couleur	0,60

**MUSEES RIGAUD, PUIG, CASA PAIRAL, MUSEUM D'HISTOIRE
NATURELLE, ANIMATION DU PATRIMOINE SERVICE DES
PUBLICS**

PRESTATIONS	2014
Musée Rigaud : fermé en 2014	-
Casa Pairal	2,00
Muséum d'Histoire Naturelle	Gratuit
Musée Puig	Gratuit
Groupes scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, enfants et jeunes moins de 26 ans, étudiants spécialisés, Pass Culture de l'université Via Domitia, professionnels des musées, membres de l'ICOM, Amis des musées de Perpignan, Association numismatique du Roussillon	Gratuit
Forfait visite ou atelier avec intervenant extérieur	
Groupe de jeunes résidents à Perpignan	Gratuit
Groupe de jeunes publics résidents hors perpignan	
- durée "1h30"	80,00
- durée "demi-journée"	110,00
- durée "journée"	200,00
Anniversaire au musée	80,00
Retenue pour annulation non justifiée, au minimum 48h avant	40,00
Livret Dessine moi Perpignan (jeu sur le patrimoine)	1,00
Tarif visite touristique adulte	5,00
Tarif visite spécifique	7,00
Tarif entrée conférence	5,00
Animation "Huit Clos"	25,00
Visite spectacle :	
- Tarif plein	10,00
- Tarif réduit (12/18 ans, étudiants, RSA, demandeurs d'emploi)	6,00
- Enfant de -12 ans	Gratuit

Dispositions particulières :

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental de Tourisme.

Exonération des droits d'entrée dans les musées pendant l'opération nationale "la Nuit des Musées"

Exonération des droits d'entrée dans les musées où sont organisées des expositions "VISA" pendant le festival "VISA POUR L'IMAGE". Les musées qui ne reçoivent pas d'exposition "VISA" pratiquent la tarification habituelle.

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Pairal uniquement.

MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2014
Publications / catalogues :	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies Byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu connue des années de guerre 1939-1945)	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de villes du musée Puig	8,50
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatique (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII ^e - XVIII ^e siècle)	8,50
La marche vers l'Euro	8,50
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00
Acte des journées d'études numismatiques 2014	20,00

MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2014
Publications / catalogues :	
Le retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du musée Rigaud	6,40
Les Picasso du musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection Me Rey	30,50
Grand catalogue Daura	30,00
Les œuvres de Raoul DUFY	7,30

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal,
Muséum d'Histoire Naturelle**

PRESTATIONS	2014
CATALOGUES	
Paris-Perpignan-Barcelone	20,00
Perpignan fête les 20 ans du festival international du disque	20,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Jean Capdeville	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	18,00
Garcia Fons 1946-2006	8,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	20,00
Lieux d'être	20,00
Peter Klasen	20,00
Brigand	20,00
Sébastien Frère	8,00
Ruscino I	35,00
Catalogue petit format	8,00
Catalogue grand format	20,00
MARQUE PAGE	0,50
CARTES POSTALES	1,00
AFFICHES EXPOSITIONS	2,00
AFFICHES (reproduction d'œuvres)	5,00
PHOTOGRAPHIES NUMERIQUES (envoi clichés)	9,20
FORFAIT PRISES DE VUES	15,25

VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

B) Action Educative et Enfance

Petite Enfance

Structures Multi-Accueil (crèches collectives, haltes-garderies et crèches familiales)

Scolaire

Restauration scolaire

Enfance Loisirs

Accueils de Loisirs Maternels, Primaires

Ludothèque

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL ET HALTES-GARDERIES

Taux appliqué pour une famille de	2014	
	Résidants à Perpignan	Résidants hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE 0,06%	+ 30 %
2 enfants	0,05%	DU
3 enfants	0,04%	TARIF
4 enfants	0,03%	HORAIRE

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème de la CNAF.

Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 10 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

* **Repas/Goûter** : Afin de pouvoir bénéficier du repas, l'enfant devra être présent dans la structure 4 heures consécutives réservées. De même, pour bénéficier de la collation ou du goûter, l'enfant devra être présent 3 heures consécutives. Pour les nourissons, le lait infantile restera à la charge des familles.

CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2014	
	Résidants à Perpignan	Résidants hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE 0,05%	+ 30 %
2 enfants	0,04%	DU
3 enfants	0,03%	TARIF
4 enfants	0,02%	HORAIRE

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème de la CNAF.

Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 11 heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

Dispositions Communes à l'ensemble des Structures Petite Enfance

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :

De façon générale, il sera fait référence au revenu mensuel du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les Bourses d'études...

* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, applicable dans les cas suivants :

- En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.
- En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civil et précisée aux structures par note interne.

* L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès, rupture, divorce, relogement...) d'enfants dont le revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

B - Les Déductions : pourront donner lieu à déductions :

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours calendaires consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4^e jour calendaire.
 - Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).

* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

C - Révision des Forfaits :

* **Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congrés annuels inclus).

* **Le forfait peut être révisé :**

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),

- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

D - Entrées et Départs :

Les entrées ou départs d'enfants (après un mois de préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

E - Autres Dispositions :

* **Extérieurs : Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).**

* **Renseignements complémentaires :** Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

* **Chèques Emploi Services Universels (CESU) :** Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 août 2014	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
TARIFS SOCIAUX	
- si quotient inférieur ou égal à 290 €	0,96
- si quotient compris entre 291 et 370 €	1,88
- si quotient compris entre 371 et 500 €	2,28
- si quotient compris entre 501 et 850 €	3,18
- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif)	3,25
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,96
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN</u>	
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,88
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
TARIFS SOCIAUX	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	0,97
- si quotient compris entre 294 et 375 €	1,90
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	2,30
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	3,21
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	3,28
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,97
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN</u>	
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,90

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFII, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements.

Afin de faciliter la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage, les familles se verront appliquer les tarifs "Perpignan", sous réserve qu'ils soient orientés vers les services municipaux par les services de l'éducation Nationale (CASNAV), qui attesteront de leur résidence administrative, même située hors Commune

ACCUEIL PERISCOLAIRE

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 août 2014	
Forfait Trimestriel toutes activités	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 290 €	10,00
- si quotient compris entre 291 et 370 €	20,00
- si quotient compris entre 371 € et 500 €	25,00
- si quotient compris entre 501 et 850 €	30,00
- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif)	35,00
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	45,00
Forfait Annuel toutes activités	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 290 €	30,00
- si quotient compris entre 291 et 370 €	60,00
- si quotient compris entre 371 € et 500 €	75,00
- si quotient compris entre 501 et 850 €	90,00
- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif)	105,00
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	135,00
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014	
Forfait Trimestriel toutes activités	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	10,10
- si quotient compris entre 294 et 375 €	20,20
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	25,25
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	30,30
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	35,35
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	45,45
Forfait Annuel toutes activités	
<u>RESIDANTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	30,30
- si quotient compris entre 294 et 375 €	60,60
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	75,75
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	90,90
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	106,05
<u>RESIDANTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	136,35

Pour plusieurs enfants inscrits simultanément au cours d'un même trimestre sur les activités périscolaires :

PRESTATIONS	2014
Résidants à Perpignan	
1 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
2 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
3 ^e Enfant	Demi-Tarif
4 ^e Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements.

Afin de faciliter la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage, les familles se verront appliquer les tarifs "Perpignan", sous réserve qu'ils soient orientés vers les services municipaux par les services de l'éducation Nationale (CASNAV), qui attesteront de leur résidence administrative, même située hors Commune.

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarification de base

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 août 2014	
QF1 : QF supérieur ou égal à 851 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	8,40
demi-journée sans repas	5,30
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	9,10
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	14,10
demi-journée sans repas	10,18
1 journée avec repas	21,00
1 journée sans repas	17,08
QF2 : QF compris entre 501 € et 850 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	7,30
demi-journée sans repas	4,20
1 journée avec repas	9,90
1 journée sans repas	6,80
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	12,70
demi-journée sans repas	8,78
1 journée avec repas	18,80
1 journée sans repas	14,88
QF3 : QF compris entre 371 € et 500 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	5,05
demi-journée sans repas	2,83
1 journée avec repas	6,80
1 journée sans repas	4,58
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	11,30
demi-journée sans repas	7,38
1 journée avec repas	16,40
1 journée sans repas	12,48

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 août 2014	
QF4 : QF compris entre 291 € et 370 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	2,80
demi-journée sans repas	0,97
1 journée avec repas	3,40
1 journée sans repas	1,57
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,50
demi-journée sans repas	5,58
1 journée avec repas	13,30
1 journée sans repas	9,38
QF5 : QF inférieur ou égal à 290 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,57
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,77
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,00
demi-journée sans repas	5,08
1 journée avec repas	12,40
1 journée sans repas	8,48

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014	
QF1 : QF supérieur ou égal à 861 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	8,65
demi-journée sans repas	5,37
1 journée avec repas	12,50
1 journée sans repas	9,22
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	14,35
demi-journée sans repas	10,29
1 journée avec repas	21,30
1 journée sans repas	17,24
QF2 : QF compris entre 506 € et 860 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	7,45
demi-journée sans repas	4,25
1 journée avec repas	10,10
1 journée sans repas	6,89
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	12,95
demi-journée sans repas	8,89
1 journée avec repas	19,10
1 journée sans repas	15,04
QF3 : QF compris entre 376 € et 505 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	5,15
demi-journée sans repas	2,85
1 journée avec repas	6,95
1 journée sans repas	4,65
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	11,50
demi-journée sans repas	7,44
1 journée avec repas	16,65
1 journée sans repas	12,59

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

Tarifification de base (suite)

PRESTATIONS	2014
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014	
QF4 : QF compris entre 294 € et 375 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	2,88
demi-journée sans repas	0,98
1 journée avec repas	3,50
1 journée sans repas	1,60
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,70
demi-journée sans repas	5,64
1 journée avec repas	13,55
1 journée sans repas	9,49
QF5 : QF inférieur ou égal à 293 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	1,55
demi-journée sans repas	0,58
1 journée avec repas	1,75
1 journée sans repas	0,78
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,20
demi-journée sans repas	5,14
1 journée avec repas	12,55
1 journée sans repas	8,49

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

TARIFS FAMILLES NOMBREUSES

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2014
Résidants à Perpignan	
1 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
2 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
3 ^e Enfant	Demi-Tarif
4 ^e Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

Le quotient familial est fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond au quotient familial du parent responsable durant les jours d'accueil, Il peut être modifié en cours d'année. Le quotient familial sera réexaminé périodiquement.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements. Afin de faciliter la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage, les familles se verront appliquer les tarifs "Perpignan", sous réserve qu'ils soient orientés vers les services municipaux par les services de l'éducation Nationale (CASNAV), qui attesteront de leur résidence administrative, même située hors Commune.

Le paiement par l'intermédiaire de chèques vacances donnera lieu à un encaissement minoré de 1 % conformément au Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Pour le MAS BRESSON, toute demande de remboursement concernant le solde positif du compte famille pourra être sollicitée au plus tard 90 jours francs après le dernier jour de fréquentation de l'enfant sur l'accueil de loisirs.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

1) Les familles de Perpignan peuvent réserver la place de leur enfant sur une période allant de 6 semaines jusqu'à la veille de la journée considérée.

Pour les parents salariés, la période de réservation pourra débuter 12 semaines avant la journée considérée.

Les familles résidant hors Perpignan ne peuvent réserver la place de leur enfant que dans les 15 jours qui précèdent la journée considérée.

2) La réservation implique le règlement : la place ne sera acquise que lorsque le montant dû sera acquitté.

Toutefois, toutes les journées réservées seront facturées même en l'absence de l'enfant (sauf justificatif médical).

3) Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 48 h avant le déroulement de la journée.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

LU DOTHEQUE

PRESTATIONS	2014
Résidants à Perpignan & hors Perpignan	
- Ludothèque (par séance)	1,00

VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

C) Développement social et de la jeunesse

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse

CENTRES SOCIAUX ET ESPACES ADOLESCENCE ET JEUNESSE

Tarification de base

PRESTATIONS	2014
<u>MOINS DE 18 ANS</u>	
QF supérieur ou égal 851 €	
<u>Type 1</u>	1,00
Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	
<u>Type 2</u>	3,00
Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	
<u>Type 3 *</u>	5,00
Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	
<u>Type 4 *</u>	8,00
Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	
<u>Type 5 *</u>	10,00
Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	

PRESTATIONS	2014
QF compris entre 501 € et 850 €	
<u>Type 1</u> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	0,90
<u>Type 2</u> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	2,80
<u>Type 3 *</u> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Télési nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	4,80
<u>Type 4 *</u> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	7,80
<u>Type 5 *</u> Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	9,80

PRESTATIONS	2014
QF compris entre 371 € et 500 €	
<u>Type 1</u> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	0,80
<u>Type 2</u> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	2,60
<u>Type 3 *</u> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	4,60
<u>Type 4 *</u> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	7,60
<u>Type 5 *</u> Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	9,60

PRESTATIONS	2014
QF compris entre 291 € et 370 €	
<u>Type 1</u> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	0,70
<u>Type 2</u> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	2,40
<u>Type 3 *</u> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Télési nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	4,40
<u>Type 4 *</u> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	7,40
<u>Type 5 *</u> Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	9,40

PRESTATIONS	2014
QF inférieur ou égal à 290 €	
<u>Type 1</u> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	0,60
<u>Type 2</u> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	2,20
<u>Type 3 *</u> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	4,20
<u>Type 4 *</u> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	7,20
<u>Type 5 *</u> Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	9,20

Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2014
<u>PLUS DE 18 ANS</u>	
<u>Type 1</u> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	1,00
<u>Type 2</u> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	3,00
<u>Type 3 *</u> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Télési nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	5,00
<u>Type 4 *</u> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Activités eaux vives Activités parc aventure Hébergement : restauration en pension complète	8,00
<u>Type 5 *</u> Sortie ski / journée Sortie plongée/journée Hébergement : restauration en pension complète	12,00

Tarification " Familles nombreuses":

Pour plusieurs enfants de moins de 18 ans présents simultanément au cours d'une même journée ou/et d'un même séjour sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

- ⇒ Les deux premiers enfants → **tarif selon quotient familial**
- ⇒ Le troisième enfant inscrit → **demi-tarif**
- ⇒ Le quatrième enfant inscrit → **gratuit**

Adhésion:

Une adhésion de 2 Euros à l'année sera nécessaire pour participer au fonctionnement des Espaces Adolescence et Jeunesse pour les adolescents de moins de 18 ans.

VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

D) Sports

Piscine Garrigole

Salles de sports - Gymnases

Terrains de sports

Piscine La Garrigole

PRESTATIONS	2014
Piscine 25 mètres plein air	
<u>MATIN</u> (10 h - 12 h)	
Adultes,	2,00
Enfants (moins de 16 ans)	1,50
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 20 h)	
Adultes	3,50
Enfants (moins de 16 ans)	2,50
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	20,00
Carnet de 10 tickets Adultes	30,00
Abonnement saison estivale :	
Adultes	55,00
Enfants (moins de 16 ans)	35,00

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan.

Accès gratuit aux piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au Public (sur présentation carte C.O.S).

Salles de Sports - Gymnases

PRESTATIONS	2014
Par heure	
<u>Parc des Sports</u>	
Hall d'entrée ou patio	30,00
Halle + tribunes	40,00
Gymnase	35,00
Salles (danse, musculation, combat)	20,00
Combinés extérieurs	18,00
Tatamis de judo (2 m ²) par journée	3,50
<u>Gymnases de la ville</u>	
Alsina + tribunes, Pons + tribunes	40,00
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat, Hangar Garrigue Rigaud, la Garrigole, salle Brutus, salle de boxe Romain ROLLAND Alcover, Saint-Gaudérique, baxellerie Dojo, Baxellerie escrime	35,00
<u>Salle des festivités</u> (Gratuité pour les conférences ou réunions)	35,00
Forfait non-utilisation créneau horaire	56,00

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clef sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

*clef ordinaire 5€,

*clef MULT-LOCK 60 €.

VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

E) Relations Quartiers

Université du Temps Libre
Médiation culturelle

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2014
Année scolaire 2014-2015	
Résidents à Perpignan	
Inscription Générale	75,00
Inscription Option	55,00
Inscription Option Informatique	85,00
Résidents hors Perpignan	
Inscription Générale	90,00
Inscription Option	65,00
Inscription Option Informatique	95,00

Médiation culturelle dans les quartiers

ANIMATIONS	2014
<p>Perpignan en scène /Coup de talents festival de théâtre de danse et de musique >Tarif normal</p>	8,00
<p>>Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	5,00
<p><u>Pour les autres manifestations (concerts et spectacles)</u></p>	
<p>Grande salle du théâtre Municipal Tarif normal</p>	10,00
<p>Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	8,00
<p>Palais des congrès (exceptionnellement) Tarif normal</p>	15,00
<p>Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	10,00

DOMAINE PUBLIC & POPULATION

A) Domaine Public

Gestion Domaine Public

B) Population

Cimetières

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2014
Marché place Cassanyes	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,75
Samedi et dimanche	
Étals : par jour / m ²	1,15
Abonnés mois/m ² (1)	4,40
Marché place République	
Prix par jour et par carreau ou 1/2 carreau (1 car. =16 m ²)	
1/2 carreau	6,00
Carreau simple	12,00
Camion étal : par jour/m ²	1,00
Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet	
Étals : par jour /m ²	1,00
Anciens kiosques : par mois/m ²	7,50
Extension étal extérieur : par mois/m ²	7,50
Nouveaux kiosques : par mois/m ²	15,00
Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus	
Étals : par jour/m ²	1,00
Marchés divers/jour	
Branchement borne - Electricité	2,00
Branchement borne - Eau	2,00
Fleuristes Boulevard Wilson	
Kiosque à fleurs : par mois/m ²	18,00
Étalage extérieur : par mois/m ²	5,40
Autres kiosques fleuristes Haut-Vernet	
Kiosque : par mois/m ²	11,00
Étalage extérieur : par mois/m ²	4,50
Kiosques à journaux et à clefs	
(m ² par mois)	13,50
Emplacements divers voie publique (hors marché)	
Marchés des arts : par jour/m ²	1,15
Restauration rapide	
Kiosque 1 ^{ère} catégorie : par mois /m ²	26,00
Kiosque 2 ^e catégorie : par mois / m ²	25,00
Camion Pizza et autres commerces ambulants	24,00

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2014
Marché, antiquaires, brocantes et livres anciens	
marché brocante hebdomadaire et aux livres	1,80
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles	3,40
Grandes brocantes du 11 novembre	4,40
Marché aux livres de Noël (forfait)	100,00
Marché aux puces	
Etals : par jour et m ²	1,50
Buvettes : par jour et m ²	5,00
Manèges permanents	
Par mois et m ²	3,30
Manèges occasionnels : Noël	
Par jour et m ²	4,50
Spectacles (attractions occasionnelles)	
Par jour et m ²	0,80
Foire du 11 Novembre	
Étalagistes	
Par jour et m ²	7,00
Minimum Perception	28,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m ²)	
Parc des attractions, foire de la Saint-Martin	
Spectacles, attractions,	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m ² (par m ²)	4,40
201 m ² et plus (par m ²)	3,50
Manèges enfantins (par m ²)	4,50
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m ²)	9,20
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m ²)	9,10
Appareils automatiques (l'unité)	61,50
Caution Zone bleue	1 000,00
Stationnement Champ de Foire	
les deux premières caravanes - l'unité	75,00
Caravane supplémentaire	250,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	70,00
<u>Electricité :</u>	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts 25 ampères	448,00
6 KW 220 volts/38 10 ampères	448,00
9 KW 15 ampères	500,00
12 KW 20 ampères	551,00
18 KW 30 ampères	695,50

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2014	
24 KW	40 ampères	891,00
35 KW	60 ampères	1 097,00
60 KW	100 ampères	1 792,00
80 KW	125 ampères	1 988,00
100 KW	160 ampères	2 142,50
120 KW	200 ampères	2 503,00
140 KW	230 ampères	2 735,00
160 KW	250 ampères	2 848,00
180 KW	300 ampères	3 188,00
200 KW	320 ampères	4 038,00
Caravane supplémentaire		288,50
<u>Eau (forfait consommation) :</u>		
Confiserie		157,00
Caravanes		96,00
Grands manèges		400,00
Petits manèges		200,00
Attractions Hors période foire		
Attraction, Grand Cirque, Ménagerie/jour		680,00
Forfait consommation eau/jour		5,00
Spectacle de variétés/jour		1 200,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m²		1,45
Stationnement Taxis		
Voiture de place (an)		250,00
Droit de mutation		1 650,00
Terrasses :		
Couvertes et fermées		
1 ^{er} catégorie (par an et m²)		110,00
2 ^{er} catégorie (par an et m²)		85,00
3 ^{er} catégorie (par an et m²)		65,00
Tarif/mois et m² // Création*		10,50
Non couvertes		
Première catégorie		
Période annuelle (par m²) du 1.1 au 31.12		75,00
Tarif / mois et m² // Création		6,25
Estivale (par m²) du 1.06 au 30.09		52,00
Tarif / mois et m² // Création*		13,00
Estivale + 4 mois du 01/03 au 31/10		60,00
Tarif /mois et m² // Création*		7,50

*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2014
Terrasses non couvertes	
Deuxième catégorie	
Période annuelle/m ² du 1.1 au 31.12	59,00
Tarif / mois et m ² // Création	5,00
Estivale (par m ²) 1.06 au 30.09	39,00
Tarif / mois et m ² // Création*	10,00
Estivale + 4 mois	45,00
Tarif / mois et m ² // Création*	5,62
Terrasses non couvertes	
Troisième catégorie	
Période annuelle/m ² du 1.1 au 31.12	33,00
Tarif / mois et m ² // Création	2,80
Estivale (par m ²) 1.06 au 30.09	23,00
Tarif / mois et m ² // Création*	5,75
Estivale + 4 mois	27,00
Tarif / mois et m ² // Création*	3,10
Manifestation ou animation exceptionnelle	
1 ^{ère} catégorie : tarif/jour/m ²	10,00
2 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	8,00
3 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	5,00
Conservateurs à glace	
unité/mois	50,00
Petits appareils automatiques	
1 ^e et 2 ^e catégorie (par unité)	17,00
3 ^e catégorie (par unité)	15,00
Bascules automatiques enfants et autres appareils distributeurs de boissons	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie (par unité)	80,00
3 ^e catégorie (par unité)	74,50
Étalages, jardinières, dépôts de marchandises	
Moins de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	38,00
3 ^e catégorie/m ² /an	20,00
Plus de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	68,00
3 ^e catégorie/m ² /an	35,50

*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2014
Marquises	
1 ^{ère} catégorie/m ² /an	15,00
2 ^e catégorie/m ² /an	11,40
3 ^e catégorie/m ² /an	8,30
Stores verticaux, bannes	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	7,50
3 ^e catégorie/m ² /an	5,25
Minimum perception/an	14,50
Habillage façade, en saillie du nu façade > 5 cm	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /ml/an	7,00
3 ^e catégorie/ml/an	4,80
Minimum perception/an	14,50
Exposition de véhicules à la vente	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	58,00
3 ^e catégorie/m ² /an	37,00
Emplacement livraison rapide	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	70,00
3 ^e catégorie/m ² /an	35,00
Vitrines murales, fixes ou mobiles	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	11,50
3 ^e catégorie/m ² /an	8,40
Minimum perception/an	21,00

CIMETIERES

PRESTATIONS	2014
Concessions (par mètre carré)	
15 ans (tous cimetières)	156,00
30 ans (tous cimetières)	273,00
Perpétuelles (par mètre carré)	
Sud, Haut-Vernet	762,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 194,00
Dépositaires	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	45,00
Deuxième année (par trimestre)	90,00
Troisième année (par trimestre)	180,00
Droit d'entrée des véhicules	
Transport pierre tombale	15,00
Construction caveau :	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	45,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	61,00
Columbariums (Tous Cimetières)	
. 30 ans (par case)	474,00
Concessions Caveaux collectifs :	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	888,00
. 50 ans (par case)	1 479,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 431,00
. 50 ans (par case)	2 384,00
* Cimetière du sud (du n°1489 au 1668)	
. 30 ans (par case)	1 727,00
. 50 ans (par case)	2 877,00
Montant des vacances funéraires	
allouées aux commissaires de Police	20,00
Taxe d'inhumation	61,00
Taxe de crémation	20,00

RESSOURCES

A) Hygiène et Santé

Vaccinations

VACCINATIONS

PRESTATIONS	2014
Fièvre jaune (STAMARIL)	35,50
Typhoïde (TYPHERIX)	28,50
Méningite A+C	37,00
Hépatite A adulte	35,00
Menomune	68,00
SUR COMMANDE :	
Rage préventive (Rabique)	45,00
Encéphalite à tiques (Ticovac)	48,50
Encéphalite japonaise (Jevax)	68,50
Leptospirose (Spirolept)	54,00
Carnet de vaccinations international	2,50

SERVICES TECHNIQUES

A) Maintenance du Patrimoine Bâti

Prêt de matériel

Prêt de Matériel

Toute location de courte durée forfaitaire de 5 jours. Au-delà de cette durée, un coût supplémentaire sera appliqué,

Prestations		2014	
Location		forfait de 5 jours	Tarifs par jour supplémentaires au-delà des 5 jours
	unité		
Table : location/5 jours		8,00	2,00
Table : livraison-récupération		1,00	
Table : mise en place		1,00	
Chaise PVC : location/5 jours		1,50	1,00
Chaise : livraison-récupération		1,00	
Chaise : mise en place		1,00	
Barrière de police ou HERAS : location/5 jours		5,00	2,00
Barrière de police ou HERAS : livraison-récupération		1,50	
Barrière de police ou HERAS : mise en place		2,00	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : location/5 jours		8,00	2,00
Grille exposition /panneau de séparation tout type : livraison - récupération		1,00	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : mise en place		1,00	
Potelet : location/5 jours		6,00	2,00
Poteau indicateur sur pied : location de 5 jours		6,00	
Potelet ou poteau : livraison récupération		1,00	
Plot de lestage de 200 kg : location/5 jours		5,00	3,00
Plot de lestage : livraison-récupération		40,00	
Plot béton d'1 tonne ou 2 tonnes		20,00	10,00
Plot béton d'1 tonne ou 2 tonnes livraison-récupération		80,00	
Pavois : location/5 jours		3,00	1,00
Socle Pavois		2	0,50
Pavois et socle		1,00	
Podium : location/5 jours	m ²	8,00	2,50
Podium : livraison-récupération	m ²	6,00	
Podium : mise en place	m ²	6,00	
Tribune : location/5 jours	siège	8,00	2,50
Tribune : livraison-récupération	siège	6,00	
Tribune : mise en place	siège	6,00	
Tribune mobile (124 places)		1 000,00	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place		400,00	
Urnes : location/5 jours		20,00	5,00
Urnes : livraison-récupération		10,00	

Prestations Location	2014	
	forfait de 5 jours	Tarifs par jours supplémentaires au-delà des 5 jours
Isoloirs : locations / 5 jours	30,00	7,00
Isoloirs : livraison-récupération	15,00	
Coffrets électriques		
location /5 jours P<36KVA	50,00	10,00
location /5 jours P>36KVA	80,00	12,00
Branchement EDF	47,00	
Contrôle technique par coffret	40,00	
Pose -dépose coffret	240,00	
Projecteur type cormoran location /5 jours	15,00	4,00
Projecteur type cormoran : pose-dépose	56,00	
Mât métallique de 5 m location /5 jours	10,00	3,00
Mât métallique de 5 m : pose-dépose	84,00	
Guirlandes lumineuses location /5 jours ml	2,00	0,50
Guirlandes lumineuses : pose-dépose ml	7,00	
Blocs autonomes d'éclairage de secours :		
Location /5 jours	50,00	12,00
Pose et dépose	60,00	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations :	100,00	20,00
Rallonge électrique 25m location/5 jours (prise en charge au CTM)	15,00	4,00
Passe cable extérieur : location/5 jours	20,00	10,00
Passe cable extérieur : livraison-récupération	5,00	
Extincteurs location/5 jours prise en charge au CTM	10,00	2,50
Cabine WC sur branchement réseau location /5 jours	200,00	50,00
Cabine WC sur branchement réseau livraison-récupération	100,00	
Cabine WC sur branchement réseau intallation	80,00	
Cabine WC chimique : location/ 5 jours	300,00	70,00
Cabine WC chimique : nettoyage désinfection	70,00	
Cabine WC chimique : livraison-récupération	70,00	
Confection de signalétique sur banderoles ou panneaux sans fourniture supports m ²	50,00	
avec fourniture supports m ²	95,00	
Câble de suspension compris location pose dépose	200,00	
Main d'œuvre + véhicule heures		
travaux électriques (camion nacelle + 3 agents)	200,00	
Pavoisement (2 agents + nacelle)	150,00	
Main d'œuvre heures		
Manutentionnaire ou électricien : jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40,00	
Manutentionnaire ou électricien : dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60,00	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des écoles publiques de la Ville
- ☛ demandes émanant des écoles privées de la Ville
- ☛ demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, fêtes des quartiers, fêtes des voisins, fête de la musique, Saint Jean etc)
- ☛ demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ☛ demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ☛ demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour les dites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.

Gratuité partielle

- ☛ demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ☛ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations.

150 chaises

25 tables

25 barrières

16 m² de podium

25 grilles d'exposition

- ☛ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations.
- ☛ Cas particulier des podiums : pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m² c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent.

Paiement intégral (livraison, prêt, récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des établissements à but lucratif
- ☛ demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ☛ demandes émanant d'Administrations ou de personnes morales publiques
- ☛ demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la ville de Perpignan.
- ☛ demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'archipel etc)

Partenariat Ville

Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.

Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50€ ne seront pas mis en recouvrement.

Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80€ sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.

Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.

Les demandes doivent parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.

En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

Prêt de matériel - suite

Prestations	2014
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Chaises coques marron	42,50
Portes isoplanes (table)	36,00
Chevalets	34,00
Table Pliante (en polypropylène)	70,00
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181,00
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	122,00
Barrières "Vauban" en 2 m	82,00
Verres whisky	3,55
Verres apéritif	2,04
Coupes à Champagne	2,35
Casier de 36 verres	69,00
Casier de 25 verres	59,00
Lampes élections	27,50
Urnes transparentes	290,00
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,30
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,20
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,65
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	58,00
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	58,00
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	85,20
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,50
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,50
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,50
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	51,00
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	63,00
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	76,00
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	20,00
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	66,00
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	65,00
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	148,00
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	305,00
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,50
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,30
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,50
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,40
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	187,30
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	405,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	41,50
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	101,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	111,00
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	275,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,60
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	33,00
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	24,30

Prestations	2014
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Lambrequins (banderoles) : <ul style="list-style-type: none"> - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre 	<ul style="list-style-type: none"> 71,00 132,00 96,00 175,00 98,00 174,50 5,05 5,90 9,70 9,70

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville la remise en état du matériel sur production par la Ville de devis ou factures.

SERVICES TECHNIQUES

B) Environnement et Propreté Urbaine

Nettoyage des terrains

Canaux et rivières

Nettoyage terrains

PRESTATIONS	2014
Débroussaillage et Nettoyage de terrains	
Pénalité par m ² :	
- de 0 à 100 m ²	2,58
- de 100 à 1 000 m ²	2,16
- de 1 000 m ² à 10 000 m ²	1,79
- Plus de 10 000 m ²	1,19
Forfait frais de gestion :	
entretien terrains non bâtis	156,86
Elagage chemins ruraux	156,86
Enlèvement dépôts sauvages :	
TARIFICATION HORAIRE : (1)	
<u>Dépôt inférieur à 3 tonnes</u>	
* 1 camion + 1 chauffeur	76,89
* 1 tracto + 1 chauffeur	136,04
* prix de la tonne au quai déchèterie	109,39
<u>Dépôt supérieur à 3 T et inférieur à 80 T</u>	
TARIFICATION FORFAITAIRE A LA JOURNEE :	
* 1 camion + 1 chauffeur	576,19
* 1 tracto + 1 chauffeur	651,90
* prix de la tonne au quai déchèterie (2)	150,00

(1) Toute heure commencée sera due.

(2) prix extrait du dernier règlement des déchèteries communautaires

Canaux et Rivières

PRESTATIONS	2014
Tarif à l' hectare et par an	
Ruisseau Les Canals	
Catégorie 1	63,75
Catégorie 2	52,00
Catégorie 3	26,00
Minimum perception	5,00

SERVICES TECHNIQUES

C) Equipement urbain

Droits de voirie

Droits de voirie

Prestations	2014
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (1) <i>Droit fixe</i>	51,80
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	25,80
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u>	
Chantiers de constructions	
Clôtures en planches palissade (mois/m ²)	2,50
Occupation temporaire clôturée mois/m ²	4,90
Dépôt de matériaux non-clôturé semaine/m ²	45,30
Baraques de chantiers jour/unité	4,95
Dépôt de benne, container semaine/unité	45,40
Supplément affichage/clôture mois/panneau	246,00
Engins élévateurs mois/unité	233,00
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom mois/unité	100,00
<u>Echafaudages</u> * Travaux sur façades	
Occupation temporaire Hebdomadaire (par m ²)	11,80
*Le propriétaire, en faisant la demande, sera exonéré du 1 ^{er} mois d'occupation	

(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due", ainsi que les modifications de périodes non signalées.

Facturation de clef manuelle non-rendue 51 €

DIVERS

A) Fonctionnement assemblée

Photocopies

B) Service Communication

Photographies

C) Relations Publiques

Salles de l'Hôtel Pams

D) Forum des Associations

E) Parking Arago

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2014
Photocopies N&B	
Page* A4	0,18
Page* A3	0,45
Photocopies ou impressions couleurs	
Page* A4	0,37
Page* A3	0,88
Tirages de Plans	
Format A2	0,21
Format A1	0,44
Format A0	0,89
Format non normalisé le m ²	0,89
Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs	
Format A0	11,79
Format A1	6,51
Format A2	5,25
Format A3	3,95
Format A4	2,60
Format non normalisé le m ²	11,79
Disquette de données	1,83
CD de données	2,75
Main d'œuvre	
Heure de travail	51,57

* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.

Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

Communication Photographies

PRESTATIONS	2014
Photographies en couleurs	
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue au sol	10,00
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue en nacelle	15,00
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue aérienne	31,00

RELATIONS PUBLIQUES Location des salles situées à l'Hôtel Pams

PRESTATIONS	2014
Hôtel Pams la journée :	
Salle 25 ou salon jaune (49 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
Salle 36 ou salon rose (99 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
Patio (100 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
Verrière	390,00
forfait montage et démontage	410,00

FORUM DES ASSOCIATIONS

PRESTATIONS	2014
<p>Tarif par emplacement</p> <p>Ce tarif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ un stand moquetté (de style stand de foires et salons) de 3m x 2m, équipé d' 1 table, 2 chaises, et sur demande d'un branchement électrique➤ l'inscription dans l'annuaire des associations➤ la participation de 2 personnes maximum par stand au buffet dînatoire du samedi soir. <p><u>Dispositions particulières :</u></p> <p>Les associations qui présentent des animations permanentes et qui nécessitent une surface plus importante, pourront dans la limite de la surface disponible, être installées en extérieur et bénéficier d'un stand spécial de type tente de 3m x 3 m sans changement du prix.</p>	60,00

PARKING ARAGO

Prestations	2014
PARTIE SOUTERRAINE	
Tarif de jour	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,50
3 heures	5,10
4 heures	6,60
5 heures	7,80
6 heures	9,20
7 heures	9,80
8 heures	10,40
9 heures	11,00
10 heures	11,60
11 heures	11,70
12 heures	11,80
13 heures	12,70
de 13 heures à 24 heures	16,00
Tarif spécial	
de 12 h 00 à 14 h 00	1,50
de 19 h 00 à 8 h 00	2,00
Tarif de nuit	
1/2 heure	0,80
1 heure	1,00
de 19 heures à 8 heures	2,00
PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,60
3 heures	5,30
4 heures	6,80
5 heures	8,00
6 heures	9,30
7 heures	10,50
8 heures	12,50
9 heures	13,50
10 heures	14,30
de 11 heures à 24 heures	16,00
Tarif spécial	
de 12 h 00 à 14 00	1,50
Tarif de nuit	Parking aérien fermé la nuit de 21 heures à 7 heures
Abonnement	
Mensuel	93,00
Trimestriel	260,00
Annuel	910,00

Prestations	2014
Cartes touristes	
3 jours	20,00
4 jours	26,00
5 jours	32,00
6 jours	38,00
7 jours	44,00
8 jours	50,00
9 jours	56,00
10 jours	62,00
11 jours	68,00
12 jours	74,00
13 jours	80,00
14 jours	86,00
15 jours	92,00
de 16 jours à 1 mois	100,00
Association de commerçants/ / chambre de commerce et d'industrie *	
Ticket de 1 heure	0,90
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
VELOSTATION	
Location de vélos*	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
CAUTION /Tarif dégressif appliqué en cas de non retour du vélo ou vol de vélos	500,00
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
* Demi tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	